

Programme INTERREG VI-A NEXT Italie-Tunisie 2021-2027
Décision n° C (2022) 8952 du 30 Novembre 2022

Consultation 17/2025 relative à l'acquisition de réactifs et solvants destinés à la caractérisation biochimique et à l'analyse moléculaire le compte du projet « Recherche et innovation dans le domaine des espèces végétales d'intérêt agroalimentaire, nutraceutique et en voie d'extinction en Sicile et en Tunisie » " RÉINVESTIR_A1-1.1-159"

Article 01. Contexte de la mission :

Dans le cadre du Programme Interreg VI-A Next Italie-Tunisie 2021-2027, L'Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts (INRGREF), en partenariat avec 5 autres organismes, a bénéficié d'un financement pour la mise en œuvre d'un projet intitulé : " *Recherche et innovation dans le domaine des espèces végétales d'intérêt agroalimentaire, nutraceutique et en voie d'extinction en Sicile et en Tunisie* " " RÉINVESTIR_A1-1.1-159".

Le projet « *Recherche et innovation dans le domaine des espèces végétales d'intérêt agroalimentaire, nutraceutique et en voie d'extinction en Sicile et en Tunisie* » " RÉINVESTIR_A1-1.1-159" vise à Promouvoir l'adoption de pratiques agricoles et de transformation durables, l'intégration de technologies numériques et le co-développement de stratégies de marché dans le domaine des espèces végétales d'intérêt agroalimentaire, nutraceutique et menacées d'extinction en Sicile et en Tunisie.

Dans le cadre du groupe de tâches (GT1), L'Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts (INRGREF) souhaite acquérir sur le compte du projet, un lot de réactifs et solvants destinés à la caractérisation biochimique et à l'analyse moléculaire conforme aux spécifications techniques détaillées ci-après. Les frais relatifs à la présente consultation seront imputés sur la catégorie de coûts « Frais d'Equipements ».

Article 02. Objet de la consultation :

Dans le cadre de la réalisation des activités du projet " RÉINVESTIR ", L'Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts (INRGREF) acquérir pour le compte du projet, un lot de réactifs et solvants destinés à la caractérisation biochimique et à l'analyse moléculaire conforme aux spécifications techniques détaillées ci-après.

Article 03. Caractéristiques techniques :



Les soumissionnaires doivent fournir des réactifs conformes aux spécifications techniques indiquées dans le tableau ci-dessous. Ils sont tenus de compléter leur offre par tout document technique attestant de la conformité des produits proposés, notamment les fiches techniques, les certificats de conformité et les références normatives applicables.

N° Article	Produit chimique	Quantité (g/L ou spécification)	Nombre
Réactifs pour caractérisation biochimique			
1	Anthrone (C ₁₄ H ₁₀ O)	25 g	3
2	Sulfate de sodium anhydre (Na ₂ SO ₄)	500 g	2
3	Vanilline	25 g	5
4	Chlorure d'aluminium AlCl ₃ (6H ₂ O)	250 g	3
5	Hydroxide de sodium (NaOH) (perles)	500 g	2
6	Carbonate de sodium Na ₂ CO ₃ (10H ₂ O)	500 g	1
7	Acide gallique monohydrate (acide 3,4,5-trihydroxybenzoïque)	250 g	2
8	Chlorure de fer (III) solution 4.5% FeCl ₃ (6H ₂ O)	100 ml	5
9	2,3,5-Triphényltétrazolium chlorure (TPTZ)	1 L	1
10	Sulfate de fer Hydrate (Fe(SO ₄) ₃)	500 g	3
11	ABTS radical (3 - éthylbenzothiazoline -6- sulfonique acide)	500 g	2
12	Persulfate de potassium (K ₂ S ₂ O ₈)	500 g	2
13	trolox	5 g	5
14	Tampon acétate	1 L	1
17	D-myo Inositol	500 g	1
18	Glycine	25 g	2
19	Sodium-EDTA	500 g	2
20	Chlorure de cobalt (CoCl ₂)	250 g	2
21	Iodure de Potasse (KI)	250 g	3
22	Pyridoxine hydrochloride (masse molaire=169.18g/mol)	25 g	3
23	Acide nicotinique (masse molaire=123.111g/mol)	5 g	5
24	Thiamine hydrochloride (masse molaire 337.3 g/mol)	25 g	3
Réactifs pour analyse moléculaire (extraction ADN, PCR)			
25	Kit d'extraction d'ADN génomique	—	2
26	CTAB pur ou solution CTAB	—	5 flacons
27	Chlorure de sodium (NaCl)	—	1 L
28	Tris(hydroxyméthyl)aminométhane (Tris-HCl)	—	1 kg
29	EDTA disodique déshydraté	—	1 kg
30	Polyvinylpyrrolidone (PVP)	—	500 g
31	Acide chlorhydrique (HCl)	—	5 L
32	Acétate de sodium	—	3 flacons de



			100 ml
33	β -mercaptoéthanol ou DTT	—	3 flacons de 50 ml
34	Chloroforme/isoamyl alcool (24:1)	—	5 L
35	Isopropanol \geq 99 %	—	2 L
36	Éthanol (70 % et 100 %)	—	5 L
37	RNase A	—	3 tubes de 10 ml
38	ADN polymérase Taq + tampon 10 \times + MgCl ₂	—	6 tubes
39	dNTPs mix (10 mM chacun)	—	3 tubes
40	Primers ISSR	25 séquences différentes	1 set de 25 amorces
41	Primers SSR	Séquences universelles ou spécifiques	1 set de 25 amorces
42	Primers SCoT	Séquences universelles	1 set de 25 amorces
43	Eaux ultra pure	Sans DNase/RNase	5L
44	Solution de charge	Loading buffer 6 \times	2 flacons
45	Marqueur de poids moléculaire	50bp	1
		100bp	1
		1 Kb DNA ladder	1
Matériel pour électrophorèse			
46	Agarose	Qualité biologie moléculaire	3 flacons de 250g
47	Tampon TBE	5 \times ou 10 \times	3 flacons de 250g
48	Colorant non mutagène	GelRed, SYBR Safe ou équivalent	3
Solvants			
49	Éthanol	1 L	5
50	Méthanol	2.5 L	2
51	Acétone	1 L	2
52	Acide chlorhydrique (HCl)	1 L	2
53	Acide acétique	1 L	2
54	Acide orthophosphorique	1 L	1
55	Acide trichloroacétique	1 L	1

Article 04. Validité des offres :



Tout soumissionnaire sera lié par son offre durant soixante jours (60j) à compter du jour suivant la date limite de la réception des offres.

Article 05. Délai d'exécution et lieu de livraison :

-Le délai de livraison est à préciser par le soumissionnaire dans son offre. Toutefois, ce délai ne devra pas dépasser 15 jours calendaires à compter de la date de réception du bon de commande.

-Le matériel sera livré à l'Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts (INRGREF), situé Rue Hédi EL Karray, El Menzah IV, 1004 Tunis.

Article 6 – Réception :

-La conformité des produits livrés sera vérifiée par les techniciens du laboratoire en présence du fournisseur ou de son représentant.

-Cette vérification portera notamment sur l'étiquetage (désignation, qualité, date de validité) et la quantité livrée.

-Le donneur d'ordre se réserve le droit d'effectuer des contrôles supplémentaires pour s'assurer de la conformité des produits.

-En cas de non-conformité, un délai supplémentaire d'un mois pourra être accordé pour le remplacement des produits concernés.

Article 07. Retard de livraison :

En cas de retard dans l'exécution du marché, des pénalités seront appliquées au taux de 1/1000 de la valeur de la commande par jour de retard et à concurrence du plafond de 5% de la valeur du consommable. Auquel cas, le marché peut être résilié.

Article 08. Modalités de paiement :

- Le paiement sera effectué en totalité (100%) hors TVA à la réception des consommables, après vérification de leur conformité.

- A l'issue de la réception et l'essai avec satisfaction, un procès-verbal de réception sera signé par l'INRGREF. Ce procès-verbal mentionnera le cas échéant les omissions, imperfections ou malfaçons constatées.

Article 09. Choix des fournisseurs :

- L'offre de prix la plus avantageuse économiquement et conforme techniquement sera retenue.

- Les réactifs chimiques et solvants proposés doivent être neufs, de qualité analytique ou équivalente, adaptés à un usage en laboratoire et conditionnés dans leur emballage d'origine non altéré. Chaque produit doit être clairement étiqueté, avec mention du nom commercial, de la formule chimique, du numéro de lot, de la date de péremption, des conditions de conservation, et du nom du fabricant. Le fournisseur doit obligatoirement fournir, pour chaque produit, la fiche technique ainsi que la fiche de données de sécurité (FDS), rédigées en français, conformément à la réglementation en vigueur. Une

attestation de conformité du fabricant ou de son représentant agréé est également exigée. **Toute offre ne comportant pas les documents précités ou présentant des produits non conformes aux spécifications demandées sera considérée comme non conforme et écartée sans évaluation financière**

- L'INRGREF informera seulement le fournisseur dont la soumission a été retenue.

Article 10. Délai et contenu des offres :

Les offres doivent parvenir à Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts (INRGREF) sous plis fermé, et ce par courrier recommandé ou par rapide-post ou remis directement au Bureau d'Ordre Central de l'INRGREF (contre décharge) à l'adresse suivante :

Rue Hédi EL Karray El Menzah IV, 1004 Tunis
BP 10 Ariana 2080 TUNISIE

Portant le numéro de la consultation et son objet et la mention suivante :

« A ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis »
Consultation N°17/ 2025 pour l'acquisition de réactifs et solvants destinés à la caractérisation biochimique et à l'analyse moléculaire de laboratoire pour le compte du projet " RÉINVESTIR _ A1-1.1-159"

Rue Hédi EL Karray El Menzah IV, 1004 Tunis
BP 10 Ariana 2080 TUNISIE

Au plus tard le 26/09/2025 à 12h00 le cachet du bureau d'ordre fait foi.

Les offres doivent comprendre obligatoirement les pièces suivantes :

1. **Pièce N°1** : La présente consultation signée et paraphée par le soumissionnaire portant la mention lu et approuvé ;
2. **Pièce N °2** : Le planning de livraison : engagement sur « le calendrier et lieu de livraison » (Annexe 1) ;
3. **Pièce N °3** : La soumission (Annexe 2) ;
4. **Pièce N °4** : Le Bordereau des prix (Annexe 3) ;
5. **Pièce N °5** : La fiche de renseignement généraux (Annexe 4) ;
6. **Pièce N °6** : Le soumissionnaire doit impérativement fournir les prospectus et fiches techniques détaillées (spécifications techniques) des réactifs et solvants proposés, signés et cachetés (Annexe 5). Les autres documents, conformes aux normes en vigueur, sont à fournir dans la mesure du possible
 - Fiches de données de sécurité (FDS) en français ;
 - Certificat d'analyse des produits concernés ;
 - Attestations et certificats de conformité ;
 - Prospectus indiquant le mode d'utilisation et le conditionnement.

**NB :**

- La non présentation de l'un des documents (**Pièce N °3**) et (**Pièce N °4**) lors de l'ouverture des plis des offres financières constitue **un motif de rejet de l'offre**.
- Les candidatures reçues après la date et l'horaire susmentionnés ne seront pas prises en considération.
- L'attribution des notes sera basée sur la présentation des pièces justificatives.

Article 11 : Evaluation des offres

La commission d'évaluation procède comme suit :

Dans **une première étape** à la vérification outre des documents administratifs, de la validité des documents constitutifs de l'offre financière, à la correction des erreurs de calcul ou matérielles le cas échéant, et au classement de toutes les offres financières par ordre croissant.

Dans **une deuxième étape**, la commission d'Evaluation procède à la vérification et à l'examen de l'offre technique du soumissionnaire, dont l'offre financière est classée la moins disante. En cas de conformité de son offre technique aux présents termes de référence, le marché lui sera attribué automatiquement.

Article 12. Règlement des litiges :

En cas de litige, les deux parties s'engagent à un règlement à l'amiable, dans le cas contraire les deux parties reconnaissent la compétence des tribunaux de Tunisie.

Fait à, le.....

(Mention lu et approuvé manuscrite)

Signature et cachet du soumissionnaire

Fait à *Tunis*, le *09/09/2015*

Directeur Général

Institut National de Recherches en Génie Rural,
Eaux et Forêts (INRGREF)

Chargé de la Direction
de L'Institut National de Recherches
en Génie Rural Eau et Forêt

Signature: Mohamed Taher Elaieb



Annexe1 : Engagement sur "le calendrier et lieu de livraison"



Je soussigné (nom, prénom et fonction).....

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés au nom et pour le compte de la société (dénomination).....

.....
.....

Je m'engage par le présent à livrer les équipements, objet de notre offre, dans le délai jours¹
au siège social de l'Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts (INRGREF) au Rue Hédi
EL Karray El Menzah IV, 1004 Tunis BP 10 Ariana 2080 TUNISIE.

Je reconnais avoir pris connaissance que passé le délai de **15** jours, à compter de la date de l'ordre de service
de la livraison des réactif et Solvant, entraînera systématiquement l'application de l'article 07 de la présente
consultation.

Fait à, le

Signature et cachet du soumissionnaire

¹ La livraison des équipements ne doit pas dépasser les 15 jours à compter de la date de l'ordre de service de la livraison des équipements.



Annexe 2 : Soumission

Je soussigné
..... agissant en vertu des pouvoirs qui
me sont conférés au nom et pour le compte de la société.....
..... Adhérent à la CNSS N°..... Inscrit au registre
national des entreprises sous le N °..... faisant élection de domicile à
.....

Après avoir pris connaissance du dossier de la consultation N°17/2025 pour l'acquisition de réactifs et solvants destinés à la caractérisation biochimique et à l'analyse moléculaire le compte du projet « Recherche et innovation dans le domaine des espèces végétales d'intérêt agroalimentaire, nutraceutique et en voie d'extinction en Sicile et en Tunisie " RÉINVESTIR_A1-1.1-159" »,

M'engage et me soumet à exécuter les dites fournitures conformément au Dossier de consultation et moyennant les prix fermes et non révisables pour le transport et l'emballage. Établis par moi-même après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma propre responsabilité la nature et l'importance des acquisitions dont j'ai arrêté le montant à la somme de (en chiffres et en lettres) :

Montant en HTVA en Chiffre :

Montant en HTVA en Lettre :

L'Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts (INRGREF) se libérera des sommes qui me sont dues par virement à mon compte ouvert à la banque Sous le numéro
.....

- M'engage à livrer les fournitures selon les dispositions prévues à la présente consultation et le calendrier de livraison.
- M'engage à maintenir valable les conditions de mon offre pendant un délai de soixante jours (60) à partir du jour qui suit la date limite de réception des plis.
- M'engage à reconnaître que l'Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts n'est pas tenu de retenir la soumission la moins disante, et qu'elle garde par ailleurs la possibilité de déclarer la consultation non concluante et que je ne peux pas prétendre à être indemnisé de ce fait.
- Déclare que sous peine de résiliation de plein droit à mes torts exclusifs et à ceux de la société pour le compte de laquelle j'agis, notre responsabilité étant solidaire, que je ne tombe pas et que ladite Société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la loi.

Fait à, le

(Mention lu et approuvé manuscrite)

Signature et cachet du soumissionnaire

Annexe 3 : Bordereau des prix



N°	Produits	Quantité (g/L ou spécification)	Nombre	Coût Unitaire en DT HTVA	Total en DT HTVA
Réactifs pour caractérisation biochimique					
1	Anthrone (C ₁₄ H ₁₀ O)(masse molaire=194.228g/mol)	25 g	3		
2	Sulfate de sodium anhydre (Na ₂ SO ₄)	500 g	2		
3	Vanilline	25 g	5		
4	Chlorure d'aluminium AlCl ₃ (6H ₂ O)	250 g	3		
5	Hydroxide de sodium (NaOH) (perles)	500 g	2		
6	Carbonate de sodium Na ₂ CO ₃ (10H ₂ O)	500 g	1		
7	Acide gallique monohydrate (acide 3,4,5-trihydroxybenzoïque)	250 g	2		
8	Chlorure de fer (III) solution 4.5% FeCl ₃ (6H ₂ O)	100 ml	5		
9	2,3,5-Triphényltétrazolium chlorure (TPTZ)	1 L	1		
10	Sulfate de fer Hydrate (Fe(SO ₄) ₃)	500 g	3		
11	ABTS radical (3-éthylbenzothiazoline -6- sulfonique acide)	500 g	2		
12	Persulfate de potassium (K ₂ S ₂ O ₈)	500 g	2		
13	trolox	5 g	5		
14	Tampon acétate	1 L	1		
17	D-myo Inositol	500 g	1		
18	Glycine	25 g	2		
19	Sodium-EDTA	500 g	2		
20	Chlorure de cobalt (CoCl ₂)	250 g	2		
21	Iodure de Potasse (KI)	250 g	3		
22	Pyridoxine hydrochloride (masse molaire=169.18g/mol)	25 g	3		
23	Acide nicotinique (masse molaire=123.111g/mol)	5 g	5		
24	Thiamine hydrochloride (masse molaire 337.3 g/mol)	25 g	3		
Réactifs pour analyse moléculaire (extraction ADN, PCR)					
25	Kit d'extraction d'ADN génomique	—	2		
26	CTAB pur ou solution CTAB	—	5 flacons		
27	Chlorure de sodium (NaCl)	—	1 L		
28	Tris(hydroxyméthyl)aminométhane (Tris-HCl)	—	1 kg		
29	EDTA disodique déshydraté	—	1 kg		
30	Polyvinylpyrrolidone (PVP)	—	500 g		
31	Acide chlorhydrique (HCl)	—	5 L		
32	Acétate de sodium	—	3 flacons de 100 ml		
33	β-mercaptoéthanol ou DTT	—	3 flacons de 50 ml		
34	Chloroforme/isoamyl alcool (24:1)	—	5 L		



35	Isopropanol $\geq 99\%$	—	2 L			
36	Éthanol (70 % et 100 %)	—	5 L			
37	RNase A	—	3 tubes de 10 ml			
38	ADN polymérase Taq + tampon 10 \times + MgCl ₂	—	6 tubes			
39	dNTPs mix (10 mM chacun)	—	3 tubes			
40	Primers ISSR	25 séquences différentes	1 set de 25 amorces			
41	Primers SSR	Séquences universelles ou spécifiques	1 set de 25 amorces			
42	Primers SCoT	Séquences universelles	1 set de 25 amorces			
43	Eaux ultra pure	Sans DNase/RNase	5L			
44	Solution de charge	Loading buffer 6 \times	2 flacons			
45	Marqueur de poids moléculaire	50bp	1			
		100bp	1			
		1 Kb DNA ladder	1			
Matériel pour électrophorèse						
46	Agarose	Qualité biologie moléculaire	3 flacons de 250g			
47	Tampon TBE	5 \times ou 10 \times	3 flacons de 250g			
48	Colorant non mutagène	GelRed, SYBR Safe ou équivalent	3			
Solvants						
49	Éthanol	1 L	5			
50	Méthanol	2.5 L	2			
51	Acétone	1 L	2			
52	Acide chlorhydrique (HCl)	1 L	2			
53	Acide acétique	1 L	2			
54	Acide orthophosphorique	1 L	1			
55	Acide trichloroacétique	1 L	1			
				Total HTVA		
				TVA		
				Total TTC		

Arrêté le présent bordereau en HTVA à la somme de (en toute lettre).....

.....

Fait à, le

Signature et cachet du soumissionnaire

Annexe 4 : Fiche de renseignements généraux



Nom ou raison sociale :

Adresse/Siège Social :

Téléphone :

Fax :

Adresse email :

Matricule Fiscal :

Inscrit au registre national des entreprises sous le N° :

Personne, bénéficiant de procuration et signant les documents relatifs à l'offre (nom et prénom).....

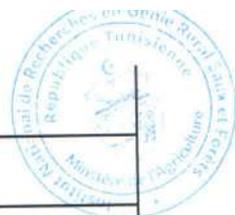
.....

Fait à, le

Signature et cachet du soumissionnaire

Annexe 5 : Fiche des spécifications techniques

N°	Produits	Quantité (g/L ou spécification)	Conditionnement	Nombre	Spécifications techniques proposées par le fournisseur	
					Mettre OUI ou NON et indiquer les références (n°page, n°ligne,...) de la documentation technique (brochures) du fabricant (fiche technique, brochure, certificat).	Références (Documentation technique du fabricant)
Réactifs pour caractérisation biochimique						
1	Anthrone (C ₁₄ H ₁₀ O)(masse molaire=194.228g/mol)	25 g	Flacon	3		
2	Sulfate de sodium anhydre (Na ₂ SO ₄)	500 g	Flacon	2		
3	Vanilline	25 g	Flacon	5		
4	Chlorure d'aluminium AlCl ₃ (6H ₂ O)	250 g	Flacon	3		
5	Hydroxide de sodium (NaOH) (perles)	500 g	Flacon	2		
6	Carbonate de sodium Na ₂ CO ₃ (10H ₂ O)	500 g	Flacon	1		
7	Acide gallique monohydrate (acide 3,4,5-trihydroxybenzoïque)	250 g	Flacon	2		
8	Chlorure de fer (III) solution 4.5% FeCl ₃ (6H ₂ O)	100 ml	Flacon	5		
9	2,3,5-Triphényltétrazolium chlorure (TPTZ)	1 L	Flacon	1		
10	Sulfate de fer Hydrate (Fe(SO ₄) ₃)	500 g	Flacon	3		
11	ABTS radical (3 - éthylbenzothiazoline -6-sulfonique acide)	500 g	Flacon	2		
12	Persulfate de potassium (K ₂ S ₂ O ₈)	500 g	Flacon	2		
13	trolox	5 g	Flacon	5		
14	Tampon acétate	1 L	Flacon	1		
17	D-myo Inositol	500 g	Flacon	1		
18	Glycine	25 g	Flacon	2		
19	Sodium-EDTA	500 g	Flacon	2		
20	Chlorure de cobalt (CoCl ₂)	250 g	Flacon	2		
21	Iodure de Potasse (KI)	250 g	Flacon	3		
22	Pyridoxine hydrochloride	25 g	Flacon	3		



	(masse molaire=169.18g/mol)				
23	Acide nicotinique (masse molaire=123.111g/mol)	5 g	Flacon	5	
24	Thiamine hydrochloride (masse molaire 337.3 g/mol)	25 g	Flacon	3	
Réactifs pour analyse moléculaire (extraction ADN, PCR)					
25	Kit d'extraction d'ADN génomique	—	Coffret	2	
26	CTAB pur ou solution CTAB	—	Flacon	5 flacons	
27	Chlorure de sodium (NaCl)	—	Flacon	1 L	
28	Tris(hydroxyméthyl)amino méthane (Tris-HCl)	—	Flacon	1 kg	
29	EDTA disodique déshydraté	—	Flacon	1 kg	
30	Polyvinylpyrrolidone (PVP)	—	Flacon	500 g	
31	Acide chlorhydrique (HCl)	—	Bidon	5 L	
32	Acétate de sodium	—	Flacon	3 flacons de 100 ml	
33	β-mercaptoéthanol ou DTT	—	Flacon	3 flacons de 50 ml	
34	Chloroforme/isoamyl alcool (24:1)	—	Bidon	5 L	
35	Isopropanol ≥ 99 %	—	Flacon	2 L	
36	Éthanol (70 % et 100 %)	—	Bidon	5 L	
37	RNase A	—	Tube	3 tubes de 10 ml	
38	ADN polymérase Taq + tampon 10× + MgCl ₂	—	Tube	6 tubes	
39	dNTPs mix (10 mM chacun)	—	Tube	3 tubes	
40	Primers ISSR	25 séquences différentes	Coffret	1 set de 25 amorces	
41	Primers SSR	Séquences universelles ou spécifiques	Coffret	1 set de 25 amorces	
42	Primers SCoT	Séquences universelles	Coffret	1 set de 25 amorces	
43	Eaux ultra pure	Sans DNase/RNase	Bidon	5L	
44	Solution de charge	Loading buffer 6×	Flacon	2 flacons	
45	Marqueur de poids moléculaire	50bp	Tube	1	
		100bp	Tube	1	



		1 Kb DNA ladder	Tube	1		
Matériel pour électrophorèse						
46	Agarose	Qualité biologie moléculaire	Flacon	3 flacons de 250g		
47	Tampon TBE	5× ou 10×	Flacon	3 flacons de 250g		
48	Colorant non mutagène	GelRed, SYBR Safe ou équivalent	Flacon	3		
Solvants						
49	Éthanol	1 L	Flacon	5		
50	Méthanol	2.5 L	Flacon	2		
51	Acétone	1 L	Flacon	2		
52	Acide chlorhydrique (HCl)	1 L	Flacon	2		
53	Acide acétique	1 L	Flacon	2		
54	Acide orthophosphorique	1 L	Flacon	1		
55	Acide trichloroacétique	1 L	Flacon	1		